

E-Learning : EXP19 L'arrêt de péril

DURÉE

0,08330 jours (soit 40.2 minutes)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, mandataires ...

- Professionnels de l'assurance

- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...

- Diagnostiqueurs immobiliers

- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

-**Identifier** les signes de défaillance structurelle et les équipements défectueux menaçant la sécurité.

-**Comprendre** le cadre légal, les articles du Code de la construction et de l'habitation et les responsabilités des acteurs concernés.

-**Maîtriser** les étapes de la procédure d'arrêt de péril, de l'inspection à la mise en sécurité.

-**Appliquer** les mesures immédiates et adaptées selon la gravité du péril.

-**Anticiper** les sanctions et obligations en cas de non-respect des prescriptions légales.

**PROGRAMME**

1. Introduction et cadre réglementaire

- VIDEO - 1'
- ATELIERS
 - Faire la distinction entre péril et insalubrité
 - Identifier les bases légales

2. Identification et constatation du péril

- VIDEO - 3'30
- ATELIER - Identifier les situations caractérisant un immeuble en péril
- ATELIERS - Signalement et action
- ATELIER - Les rôles des acteurs
- ATELIER - Qui fait quoi
- ATELIER - Déroulement de la procédure de péril
- ATELIER - Cas de danger imminent



3. Mesures et travaux ordonnés

- VIDEO - 1'50
- ATELIERS
 - Les mesures ordonnées
 - Cas des bâtiments classés
 - VRAI/FAUX sur les concepts abordés

4. Notification, exécution et suites de l'arrêté

- VIDEO - 2'06
- ATELIERS
 - Notification de l'arrêté
 - Les étapes après la réalisation des travaux
 - Conséquences des retards dans les travaux
 - Responsabilités des acteurs
 - Les pouvoirs du maire

5. Hébergement, relogement et obligations du propriétaire

- ✓ VIDEO - 2'11
- ✓ ATELIERS
 - L'hébergement et le relogement des occupants
 - VRAI/FAUX - Obligations et restrictions liées à l'hébergement et au relogement
 - Sanction pour les propriétaires
 - Les sanctions additionnelles

6. Ce qu'il faut retenir

- VIDEO - 2'19
- GUIDE PEDAGOGIQUE

**VALIDATION**

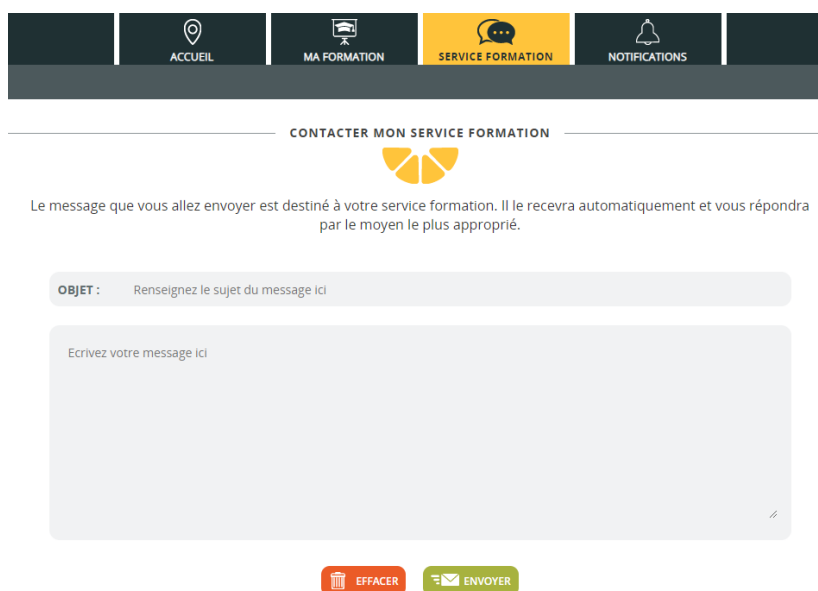
Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPF



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.